

Après sa grande enquête sur le travail confiné, en avril 2020, l'Ugict-CGT publie « Télétravail, un an

après ». Inédite par son nombre de répondant·e·s (15 000) comme par son étendue (plus de 100 questions), cette enquête a été construite et traitée avec des statisticien·ne·s de la DARES et de la DREES notamment, et offre ainsi de nouvelles données de référence sur le télétravail.

La comparaison entre les résultats 2020 et 2021 démontre que le télétravail en mode dégradé du premier confinement reste la norme. Contrairement aux discours du gouvernement et du patronat, ceci confirme qu'il est illusoire de se reposer sur la bonne volonté des employeurs pour encadrer le télétravail.

Le télétravail est une question structurante pour l'avenir du travail des cadres et professions intermédiaires, à la suite de l'accord obtenu dans la fonction publique, l'Ugict-CGT appelle gouvernement et patronat à encadrer le télétravail pour en faire un progrès pour les salarié.e.s.

fichiers:

Télécharger dossier-teletravail-ugict-cgt-6-sept-2021.pdf (4.9 Mo)

Télécharger teletravail-detail-enquete-nationale-6-sept-2021.pdf (1.28 Mo)

Public: Infos / actions
Télétravail

- -A
- ±A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank